

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-21

DATE DE CONVOCATION
30/06/2019

L'an deux mil dix neuf,
Le 04 juillet 2019 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
05/07/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

Etaient présents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, , Michel QUANDALLE,
Mr Alain FIX, Mr Bernard MOUSSAY , Jean Pierre FLOUR, Me Valérie DRANSART , Mme Béatrice BOULY, Mme AUGÉ Michèle, Mr Guy PETIT, Michel CLABAUT

Présents [12]
Votants [18]
Exprimés [18]

Excusé(e)s :

Mme Sophie MEURDESOF donne pouvoir à Michel QUANDALLE
Mr Jean DIDIER donne pouvoir à Fabienne PRIMA
Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Alain FIX
Marie-Françoise LECAILLE, donne pouvoir à Dominique NAVET
Mr David NOEL donne pouvoir à Béatrice BOULY
Me Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean Michel DEGREMONT

Absent :

Mr Bernard GRARE

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

Objet : INSCRIPTION AU PDIDR

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre en date du 13 juin 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le département du pas de Calais, conformément à l'article L 361-1 du code de

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

23 JUL. 2019



l'environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et de la randonnée les chemins suivants.

9	B	402	Route Forestière de la fontaine blanche	Privé	ONF
10	B	309	Route Forestière	Privé	ONF
11	B	411	Chemin	Privé	ONF

Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à l'ONF

S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs (pédestres et équestres) dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux

Autorise la réalisation du balisage et la signalétique de l'itinéraire selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre ...)

S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications de l'itinéraire consécutives à des opérations foncières d'aménagement.

Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIR des chemins situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

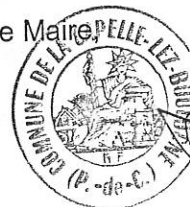
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention est favorable à l'inscription au PDIPR.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 04 Juillet 2019

Le Maire



Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

23 JUL. 2019

